

ACQUISITION MAISON Louis HOARAU Saint-François (Ecole)

Le MAIRE. - Nous avons reçu de M. Louis HOARAU, Propriétaire de l'Ecole de Saint-François, la lettre suivante:

Saint-Denis, le 5 Novembre 1951

Louis HOARAU
Propriétaire à St-Denis

à Monsieur le Maire de la Commune de
SAINTE-DENIS

Monsieur le Maire,

Ayant l'intention de partir pour France pour raison de santé, j'ai décidé la vente de mon terrain situé à St-François sur lequel se trouvent édifiées deux maisons à usage d'école et actuellement louées à bail à votre Commune.

J'ai en conséquence l'honneur de vous demander si vous ne seriez pas éventuellement acquéreur, désireux d'en donner la priorité d'acquisition à la Commune.

Mon prix de vente est de 1.500.000 francs CFA (UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS) CFA.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Maire, au cas où mon offre aurait votre agrément de bien vouloir m'en informer le plus tôt qu'il vous sera possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: Louis HOARAU.

Nous l'avons transmise, pour avis, à M. le Chef du Service des Domaines qui nous a fait parvenir la réponse suivante:

DEPARTEMENT DE LA REUNION

DIRECTION DE ST-DENIS

N° 218 D.

MINISTERE du BUDGET

SERVICE DES DOMAINES

Saint-Denis, le 6 Décembre 1951

Le Directeur des Domaines

à Monsieur le Maire de Saint-Denis

Référence: Votre bordereau n° 237 G du 12 Novembre 1951

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre bordereau rappelé en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale de la propriété de M. Louis HOARAU à St-François peut être estimée suivant état joint à 1.117.500 Francs.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Directeur,
Signé: René LEGRAS.

M. Louis HOARAU, à qui nous avons transmis la lettre du Service des Domaines accepte le prix de 1.117.500 Fsq qui lui sera mandaté après le vote du Budget additonnel de l'exercice en cours. D'ailleurs voici la lettre qu'il nous a fait parvenir:

Saint-Denis, le 27 Décembre 1951

Monsieur Louis HOARAU
Propriétaire (St-Denis)

à Monsieur le Maire de la Commune
- SAINTE-DENIS -

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre transmission en date du 6 Décembre courant j'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous donne mon accord à la cession à la Commune de Saint-Denis de mon immeuble sis à Saint-François actuellement pris par elle en location et au prix de UN MILLION CENT DIX SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS (1.117.500 Fsq) fixé par l'administration des Domaines.

Il demeure entendu que le montant de la location devra m'être versé jusqu'au paiement du prix.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments./.

Signé: L. HOARAU.

P.S. - Je vous prie de bien vouloir me confirmer votre accord

Le MAIRE fait ressortir que si le Conseil émet un avis favorable, la Commune pourra alors entreprendre des constructions définitives tandis qu'actuellement il lui est formellement interdit de faire la moindre réparation à des bâtiments qui ne sont pas propriété communale.

Mme AMELIN tout en donnant son approbation demande les dimensions du terrain.

Le MAIRE. - Le terrain mesure approximativement 55 m sur la borne Est, 60 m, sur la borne Ouest, 43 m.40 sur la borne Sud et 50 m. sur la Route de St-François qui le borne au Nord soit une contenance superficielle de 27 ares environ. Ce sont les données mêmes du Service des Domaines.

M. MAUREAU fait remarquer qu'il existe sur ce terrain deux bâtiments et des dépendances.

Le MAIRE. - Je mets aux voix l'acquisition de l'immeuble de M. Louis HOARAU situé à St-François pour le prix de 1.117.500 Frs CFA.

Adopté à l'unanimité

Il est soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
H. Denis le 27 Mai 1952.
P. le Secrétaire Général
le Chef de Mission délégué
signé: Gavarun

Approuvé
H. Denis le 30 Mai 1952
P. le Préfet et par délégué
le Chef de Mission Général
signé: Ferouse